Région îledeFrance

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

Amendement N° 023

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 4 FÉVRIER 2021

Rapport n° CR 2021-012 :

REVOYURE DU PLAN D'URGENCE POUR LES LYCÉES FRANCILIENS

Texte de l'amendement :

Réécriture de l'article 3 :

« Décide de lancer un plan de rattrapage pour les équipements sportifs des lycées.

Décide de mettre en place et de réunir un groupe de travail "installations sportives et équipements pour les lycées" afin de définir les nouvelles opérations prioritaires d'équipements sportifs et de rénovations globales dans les lycées franciliens. »

Exposé des motifs :

RATTRAPER LE TEMPS PERDU POUR LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DES LYCÉES

Depuis le début de ce mandat, le groupe Front de gauche n'a eu de cesse de demander que notre institution participe pleinement à l'amélioration de tout ce qui consacre le développement de la pratique sportive des jeunes et en particulier des lycéennes et des élèves de CFA. Un plan Marshall pour le sport scolaire avait été promis en 2015 par la candidate or, en 2021, aucun véritable plan d'investissement n'a été lancé. Certains nouveaux lycées n'ont pas été accompagnés d'équipements sportifs intra-muros ou à proximité immédiate en nombre suffisant. Et la revoyure est marquée par une faiblesse du nombre d'opérations prévues et particulièrement pour les gymnases.

5 ans ont été perdus pour les équipements sportifs des lycées. Pire, dès le début de ce mandat, l'exécutif régional a décidé de diminuer d'un tiers la dotation EPS pour les lycées. Chaque année, le taux d'exécution est de plus en plus faible (à peine 60% en 2020), refusant ainsi de répondre à l'envergure des travaux à engager pour que les lycées franciliens voient leurs retards enfin comblés. Le groupe de travail "installations sportives et équipements pour les lycées" promis depuis plus de trois ans n'a toujours pas été réuni, ni, évidemment, consulté.

Soucieux de masquer son retard en la matière, l'exécutif régional tente de passer dans ce dernier rapport quelques opérations. Par exemple, au lycée Becquerel de Nangis en Seine-et-Marne, les travaux sont présentés comme « en cours » alors qu'ils n'ont pas débuté. La création "nouvelle" d'un plateau sportif est inscrite en urgence alors qu'il est déjà prévu dans les plans d'architecte retenus en 2020. Cela est révélateur d'une triste réalité : les besoins en équipements sportifs sont colossaux alors que, selon l'Institut régional de développement du sport, un.e jeune francilien.ne sur cinq reste éloigné.e de la pratique sportive.

C'est la raison pour laquelle, au-delà de ce rapport de communication pré-électorale, il faut mettre d'urgence en place un groupe de travail pour établir un état des lieux des équipements sportifs tant intra-muros que des équipements communaux afin d'évaluer leur adaptation, leur accès, leur fonctionnalité pour les besoins du sport scolaire et leur possible mutualisation. Ce groupe de travail devra participer à l'évaluation des besoins, à la constitution d'un référentiel et notamment à lister les lycées carencés qui devraient être prioritaires.

Ce qu'il faut pour le sport scolaire des lycéens, ce ne sont pas des effets d'annonce mais une réelle montée en charge budgétaire pour couvrir l'ensemble des besoins du sport scolaire.

C'est le sens de cet amendement.

Céline MALAISÉ